

## DELTA,OMICRON, O'MACRON Orange : Une gestion incompréhensible !!!

Les nouvelles mesures sanitaires sont insuffisantes contre le variant OMICRON omniprésent et plus contagieux. Le gouvernement comme la Direction d'Orange pensent à l'immunité collective comme solution.

Pour la CGT, face à l'inconnu, l'urgence est la protection des salariés; nous ne connaissons ni la fin, ni les séquelles humaines de cette pandémie.

### Une situation sanitaire à Orange dégradée...

Bien que la médecine du travail tempère l'impact OMICRON et prévoit un fléchissement progressif des indicateurs, la CGT dénonce une l'augmentation des cas en interne et réclame un suivi chiffré de son évolution. La direction le confirme,

+49 % de cas positifs en 4 semaines (13 déc. 2021 – 10 janv. 2022) dans le Groupe Orange en France. En cumulé (depuis mars 2020), nous en sommes à 6 300 cas avérés. Orange n'est vraiment pas épargnée. La CGT réclame un renforcement des mesures de protection des salariés :

- Des masques FFP2 pour tous les salariés qui le souhaitent: « la demande doit être faite au manager » dit la Direction.

- Des autotests distribués aux salariés qui les demandent : « Pour les autotests, Orange nous oriente vers le document national Ils sont remis par la pharmacie qui a réalisé le test positif ou à la suite d'un passage en laboratoire » dit la Direction. Alors que le protocole national du gouvernement autorise les entreprises à mettre des autotests à disposition. **Orange doit s'y soumettre !**

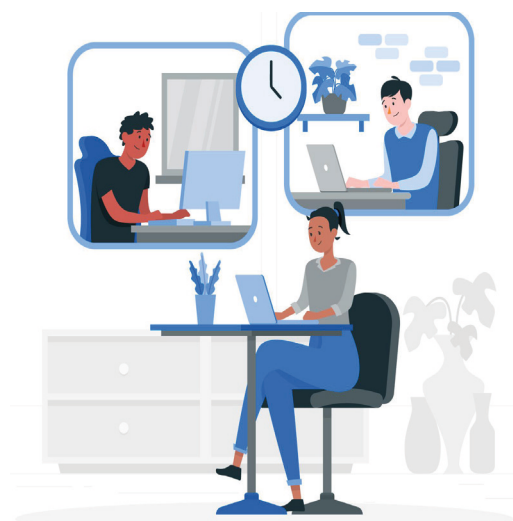
- La mise en place de capteurs de CO2 : « un contrôle des systèmes et centrales de traitement d'air avec changement de



filtre est effectué. Les systèmes et process sont audités régulièrement...à raison de 1 fois par an » Répond la Direction. Est-ce suffisant ? **À ne rien comprendre !!!!**

**Sur le télétravail... les contradictions s'enchaînent et les salariés toujours au portefeuille !**

Pour la CGT, bien que le télétravail soit obligatoire 3 jours avec un 4ème jour en option, la CGT exige qu'Orange, en tant qu'entreprise « Responsable », permette l'élargissement du télétravail à 5 jours pour tous les salariés qui le souhaitent. Pour la Direction, cette possibilité de 5 jours de télétravail est réservée aux salariés en situation de vulnérabilité. Plutôt que de renforcer les mesures sanitaires en limitant les contacts et les déplacements au maximum, la direction préfère faire prendre des risques à tout le monde en se



vecteur créé par stories - fr.freepik.com

cachant derrière les préconisations gouvernementales quand cela l'arrange.

**À DATE, 39 000 SALARIÉS SONT EN TÉLÉTRAVAIL DONT 72 % SONT EN TÉLÉTRAVAIL RÉGULIER ET 77 % ONT DEMANDÉ 3 OU 4 JOURS DE TÉLÉTRAVAIL OCCASIONNEL.**

Suite à l'interpellation de la CGT sur des communications contradictoires à DTSI et à la DRM, la Direction confirme que les CAF et les salariés des services de supervision en HNO sont bien en catégorie B du protocole Orange et peuvent effectuer des demandes de télétravail sur toutes leurs vacances, y compris celles de nuit.

Enfin, la Direction s'entête à se limiter à la somme de 15 € réservée aux frais des salariés en télétravail, versée à mois+2. La CGT refuse qu'Orange continue à faire des économies sur le dos des salariés et réclame une compensation juste de tous les frais induits à domicile ainsi que des aménagements des postes conformes et similaires à ceux installés sur les sites. Permettre d'emporter les écrans et autres matériels nécessaires au télétravail dans de bonnes conditions n'est pas acceptable. **À ne rien comprendre !!!**

**En Boutiques... Sans suivi, la Direction déroule en toute opacité !**

Pour la Direction, l'impact de l'absentéisme dû aux arrêts maladies (cas avérés, cas contact) ne serait que de 1 % des capacités

des boutiques sur les 15 premiers jours de Janvier.

Pour la CGT, sans suivi par AD et par boutique, comment prendre la mesure de la dégradation de la situation,

Car, la réalité est toute autre, plusieurs centaines de salariés ont été touchés par le Covid depuis le début de l'année, aucune empathie de la part de la Direction, pas un mot pour eux. Pour exemple, sur la DO GO, 48 boutiques propriétaires sur 58 sont touchées. La Direction ne se remet pas en cause, ne protège pas ses salariés.

**À ne rien comprendre !!!**

En cas de fermeture de boutiques et en pleine pandémie, l'Entraide en boutique, pratique dénoncée par la CGT car propice à faire circuler le virus, est encore et toujours la solution de la Direction.



Qui dit fermeture de boutiques, dit inadéquation des objectifs. La Direction accepte d'adapter les objectifs des boutiques et des services clients en

février. Au-delà, elle agira mois par mois. L'adaptation des objectifs ne peut être la seule réponse à la perte de rémunération !

La CGT réclame une visibilité de l'impact des nombreuses absences de ces dernières semaines notamment la charge de travail et les conditions de travail des salariés travaillant en boutiques. La direction ne nous fournit aucune réponse sur les moyens mis en place pour éviter des surcharges de travail et notamment des RPS.

Pour la CGT, la santé des salariés est la priorité. Elle ne peut être une variable d'ajustement, aucun risque additionnel ne doit être subi par les salariés pour atteindre des objectifs commerciaux !

### **Et la restauration ?**

Depuis le début de l'année 2022, où le télétravail de 3 jours à minima est la règle, la fréquentation des restaurants d'entreprise est équivalente aux chiffres de fin juin 2021. Pour la CGT, il est clair que le lissage des horaires semble avoir atteint ses limites !!! Pour la Direction, les protocoles sanitaires sont respectés dans les restaurants Orange et de toutes les façons, seuls 30 % des salariés sont sur sites. Pas de mardis, ni jeudis noirs de monde pour elle. A ne rien comprendre !!!

## Dans nos territoires lointains...

La CGT fait remonter des agissements des Directions locales, toujours enclin à favoriser le business au détriment de la Santé des salariés. La Direction Groupe rétorque que les



vecteur créé par pch.vector - fr.freepik.com

protocoles sanitaires qui s'appliquent en France Métropolitaine s'appliquent également dans les DROM. Seule différence notable : l'attestation de circulation ressurgit car des couvre-feux régissent les libertés dans ces territoires.

Comment, en étant à + de 8 000 km dans sa tour d'ivoire parisienne, la Direction refuse de prendre en compte les problématiques constatées sur place ? **À ne rien comprendre !!!**

Pour finir, la direction occulte toutes questions relatives à la prochaine application du passe vaccinal, prétextant une multilatérale avec les OS, organisée le 25 Janvier 2022.

## DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS, LA CGT NE SE LAISSERA PAS DUPER ET...

◆ Exigera des réponses claires lors de cette réunion et demandera des comptes lors du bilan Covid « à froid » qui sera présenté en Février 2022.

◆ Rappellera et ne cessera pas de le faire : la Santé et la Sécurité sont de la responsabilité de l'employeur (art.4121-1 du code du travail).

◆ Ne lâchera rien et œuvrera sans relâche pour un protocole sanitaire renforcé et mieux disant chez Orange, l'amélioration des conditions de travaux des salariés, sur Sites mais également en Télétravail !

◆ Réclame l'ouverture immédiate d'une négociation exceptionnelle à cette période de télétravail sanitaire pour prendre en compte notamment l'explosion du coût de vie et des frais à la charge des salariés, y compris les frais liés aux repas, des moyens nécessaires et des conditions de travail à domicile.

Pour toutes ces raisons, la CGT appelle tous les salariés à se mobiliser pour gagner sur leurs revendications.



## Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
( facultatif) Téléphone perso : ..... pro : .....  
Grade/ Classification : ..... Métier : .....  
Service/Bureau (nom et adresse) : .....  
.....

